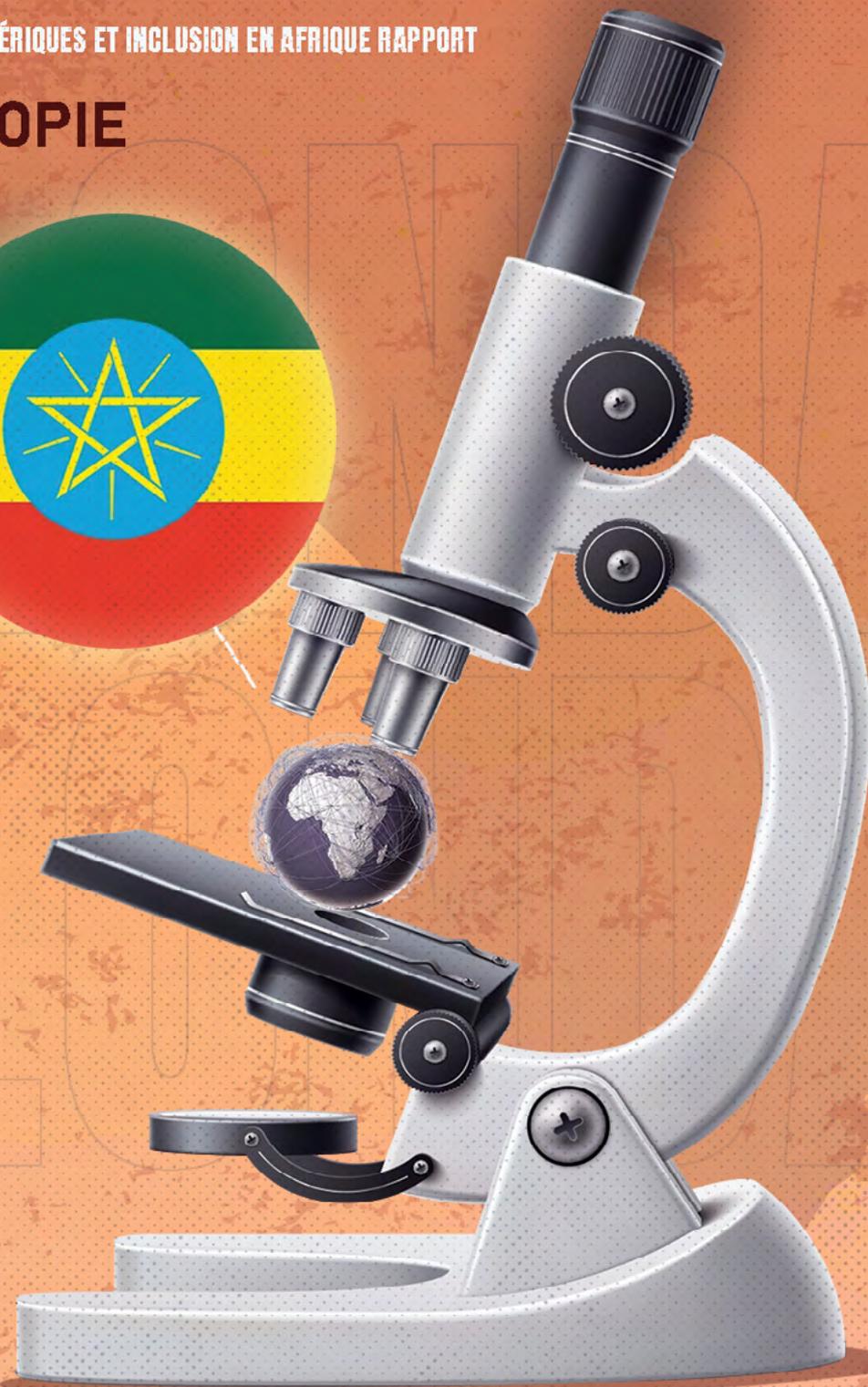
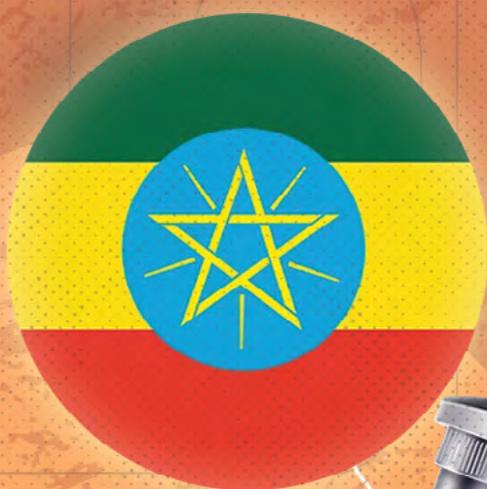


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION EN AFRIQUE RAPPORT

ETHIOPIE



LONDA

Rapport 2022 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Publié par Paradigm Initiative
374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org

Publié en avril 2023

Rapport produit par Paradigm Initiative
Conception et mise en page par Kenneth Oyeniyi

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme à condition que les éditeurs en soient dûment crédités et que le travail soit présenté sans aucune distorsion.

Copyright © 2023 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

ISBN: ISBN: 978-978-797-8980-8

Ethiopie



► Résumé exécutif

Alors que l'accès à l'internet et la liberté de l'internet ont aidé les individus à exercer leurs droits humains en ligne, les pratiques autoritaires du gouvernement, telles que la coupure de l'internet et la surveillance numérique, continuent d'entraver les droits des citoyens dans l'écosystème numérique en Éthiopie, bien que ces pratiques aient suscité les critiques des sociétés civiles et de la communauté internationale.

La conférence 2022 a souligné la nécessité de promulguer une loi complète sur la protection des données en Éthiopie. Le gouvernement éthiopien a publié un exposé-sondage sur la proclamation relative à la protection des données, qui vise à réglementer le traitement des données à caractère personnel et la protection des droits fondamentaux, en particulier le droit à la vie privée, en ce qui concerne le traitement automatique des données à caractère personnel, ainsi qu'à établir une commission indépendante de protection des données dans le pays.

Dans l'ensemble, compte tenu de la dépendance croissante à l'égard de la connectivité Internet, le présent rapport indique que le gouvernement éthiopien devrait renoncer à sa pratique de coupure de l'Internet et fournir des stratégies et des politiques nationales solides pour promouvoir et protéger les droits numériques dans le pays.



Introduction

Le paysage éthiopien des droits numériques a connu quelques progrès et quelques régressions en 2022. D'une part, le gouvernement a lancé divers programmes visant à promouvoir et à protéger les droits numériques, et a accueilli avec succès le 17e Forum des Nations unies sur la gouvernance de l'Internet (FGI), qui peut être considéré comme un moment de réflexion et de renforcement des développements dans le secteur numérique.¹ D'un autre côté, l'autoritarisme numérique sous la forme de la surveillance de l'État et de la fermeture d'Internet continue d'entraver les dividendes positifs de l'Internet et des technologies numériques dans le pays.²

Le nombre d'utilisateurs d'Internet en Éthiopie reste faible par rapport aux taux de connectivité mondiaux.³

Cela dit, ces dernières années, l'Éthiopie a connu une croissance régulière de la pénétration d'Internet, passant de 0,02 % en 2000 à 23,5 % en 2022, selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui estime que 23,4 millions de personnes utilisent Internet.⁴ Plus encore, l'accessibilité à l'Internet a connu une augmentation significative en Éthiopie, passant de 19 millions d'utilisateurs en 2017 à 30 millions en 2022, comme l'a souligné le Premier ministre éthiopien dans son discours liminaire au FGI.⁵ Néanmoins, l'Éthiopie doit s'efforcer de combler la fracture numérique, car des millions de personnes ne sont pas connectées à l'Internet dans le pays.

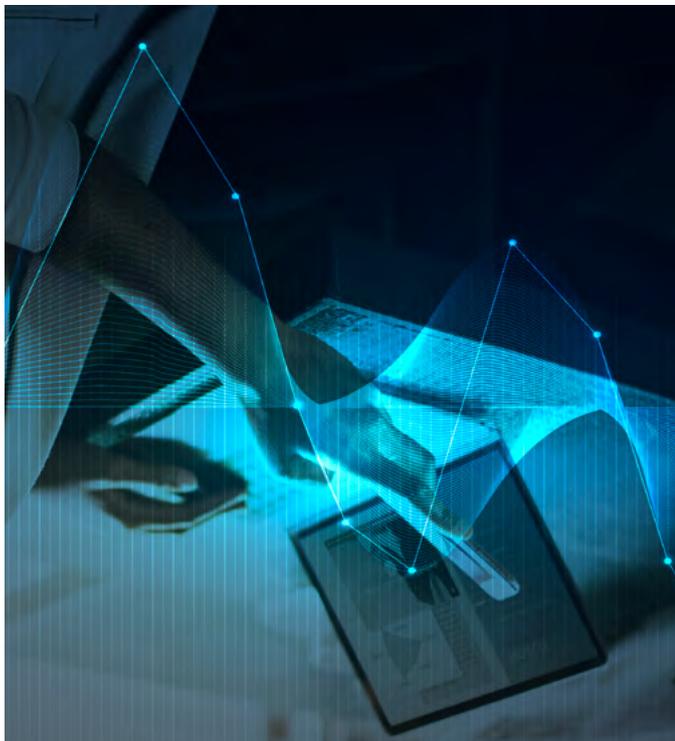
Ce rapport est structuré en six sections, dont cette introduction. La deuxième section explore la notion de liberté de l'Internet et sa relation avec l'accès à l'Internet, la liberté d'expression, la vie privée et la surveillance. La troisième section aborde le programme d'identification numérique et ses préoccupations en Éthiopie. La section quatre examine la mise en œuvre du Fonds pour le service universel en Éthiopie. La section cinq examine brièvement les politiques et programmes relatifs aux TIC et aux technologies émergentes en Éthiopie. La section six conclut et formule des recommandations.

¹ M Teshome, « L'Éthiopie accueille avec succès le 17e Forum sur la gouvernance de l'Internet », (Capital, 4 décembre 2022) < <https://www.capitalethiopia.com/2022/12/04/ethiopia-successfully-hosts-the-17th-internet-governance-forum/> > (consulté le 29 décembre 2022).

² YE Ayalew, « From Digital Authoritarianism to Platforms' Leviathan Power : Freedom of Expression in the Digital Age under Siege in Africa' (2021) 15(2) Mizan Law Review 455.

³ Voir H Abraha « Examining approaches to internet regulation in Ethiopia » (2017) 26 Information & Communications Technology Law 293-311.

Analyse par Pays



LIBERTÉ DE L'INTERNET

La liberté de l'internet est une expression qui désigne les droits de l'homme à l'ère numérique ou, plus largement, les droits de l'homme numériques, en particulier l'accès à l'internet. Pourtant, la revendication de la liberté de l'internet (y compris l'accès à l'internet) en tant que droit de l'homme distinct reste incertaine.⁶ Il existe des débats contradictoires sur la question de savoir si l'accès à l'internet est un droit de l'homme. Par exemple, certains soutiennent la notion d'accès à l'internet en tant que droit de l'homme car il est devenu un moyen de communication vital que les individus peuvent utiliser pour exercer leur droit à la liberté

d'expression.⁷

À l'inverse, d'autres soutiennent que l'accès à l'internet n'est pas un droit de l'homme, car la technologie est un moyen d'application des droits, et non un droit en soi.⁸

Cependant, la liberté de l'internet est un terme métaphorique utilisé pour véhiculer divers droits à l'ère numérique, tels que le droit à la liberté d'expression et de communication, à la vie privée, au rassemblement pacifique et à l'accès à l'internet.⁹ Pourtant, alors que le concept de liberté de l'internet est très vaste, ce rapport ne prend en compte que trois droits, à savoir l'accès à l'internet, la liberté d'expression et la vie privée.

ACCÈS À L'INTERNET ET PERTURBATIONS

L'accès à l'internet se développe rapidement en Éthiopie.¹⁰ Des millions de personnes se connectent et s'engagent dans un large éventail d'utilisations des médias sociaux et d'autres plateformes numériques à des fins diverses, notamment en ce qui concerne les questions politiques, l'expression personnelle, le développement socio-économique, le commerce et le commerce électronique.¹¹

Bien que l'accessibilité à l'internet se développe en Éthiopie, la liberté de l'internet a fait l'objet de différentes mesures de la part d'acteurs étatiques ou non étatiques, ce qui a eu pour effet de museler la liberté d'expression sur l'internet et de porter atteinte à la vie privée. Par exemple, le gouvernement éthiopien s'est tourné vers la fermeture d'Internet comme outil d'hégémonie politique et de contrôle

⁴ Union internationale des télécommunications (UIT), Pourcentage de personnes utilisant l'Internet, Éthiopie < <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx> > (consulté le 29 décembre 2022).

⁵ Remarques à l'ouverture du 17th Internet Governance Forum (IGF), Premier ministre Abiy Ahmed (29 novembre 2022) < https://www.youtube.com/watch?v=UTvGV0bAxvI&t=1240s&ab_channel=ECA_OfficialVideoChannel > (consulté le 29 décembre 2022).

⁶ S Tully <A Human Right to Access the Internet ? Problems and Prospects' (2014) 14 Human Rights Law Review, 175-195, 180.

⁷ Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique, Commissaire Lawrence M. Mute, Rapport d'activité intersession, présenté à la 65th Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Banjul, Gambie (21 octobre au 10 novembre 2019) para 34 ; Voir également l'ONU le Conseil des droits de l'homme affirme que les droits doivent être protégés en ligne. Conseil des droits de l'homme, <La promotion, la protection et la jouissance des droits de l'homme sur Internet', A/HRC/20/L.13, 5 juillet 2012.

⁸ V Cerf <Internet Access Is Not a Human Right', New York Times (4 janvier 2012) <https://www.nytimes.com/2012/01/05/opinion/internet-access-is-not-a-human-right.html> (consulté le 29 décembre 2022) ; Amnesty International Togo et et al c. République du Togo, Cour de justice de la Communauté de la CEDEAO, JUD No. ECW/CCJ/JUD/09/20 (25 juin 2020) para 38.

⁹ Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, Frank La Rue, 17 avril 2013, UN Doc. A/HRC/23/40, paragraphe 2.

¹⁰ Voir CARD et Data4Change Story, The Digital Divide < <https://www.cardeth.org/digital-divide/> > (consulté le 29 décembre 2022).

politique.¹²

En Éthiopie, la principale justification fournie par le gouvernement pour le recours répété à la coupure d'Internet est la situation sécuritaire du pays. Ironiquement, l'expérience montre que la fermeture d'Internet n'a pas contribué à empêcher la violence de se produire en réalité au cours des deux dernières années.¹³

Le conflit qui a éclaté dans la région du Tigré entre les forces fédérales et le Front de libération du peuple du Tigré - qui s'est ensuite étendu aux régions voisines d'Afar et d'Amhara - a provoqué l'interruption des services d'Internet et de télécommunication, et a eu un effet persistant sur les conversations politiques et sociales dans le pays, y compris dans l'espace numérique. Par la suite, la couverture de la panne s'est étendue à deux régions, alors que le conflit s'aggrave.

Une partie des régions d'Amhara et d'Afar, qui sont sous le contrôle du Front de libération du peuple du Tigré, ont connu une coupure de communication pendant plus de deux ans. Bien que l'Internet ait été rétabli après l'accord de paix conclu à Pretoria le 3 novembre 2022, il y a eu depuis le 4 novembre 2020 une coupure d'Internet dans le Tigré et dans certaines parties des régions Afar et Amhara.¹⁴

Figure 1 : Tendances de la fermeture d'Internet en Éthiopie (2016-2022).

Bien que les activistes des droits numériques, les universitaires et la société civile ne cessent de répéter leur litanie, la question de la coupure d'Internet n'a pas reçu suffisamment d'attention de la part du grand public éthiopien.¹⁵ Les gouvernements successifs ont utilisé la coupure d'Internet comme un outil pour museler la liberté d'expression en Éthiopie.¹⁶ Par conséquent, la coupure d'Internet est devenue la marque de fabrique du gouvernement éthiopien.

Outre ses conséquences sur les droits de l'homme, les coupures d'Internet continuent d'affecter les jeunes entreprises en plein essor, entravant ainsi leur contribution à l'économie numérique émergente en Éthiopie.¹⁷ La pratique de la fermeture d'Internet viole les documents de politique numérique tant vantés par le gouvernement, notamment Digital Ethiopia 2025 et le Plan de développement décennal - Une voie vers la prospérité (2020-2030).

Si cette stratégie semble être un plan noble, elle n'en est pas moins devenue une noble ambition du gouvernement, car les coupures d'Internet étaient fréquentes dans le pays.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉS DES MÉDIAS

La liberté d'expression et la liberté des médias sont des droits importants pour l'exercice des droits numériques et la participation à une démocratie. À cette fin, la Constitution éthiopienne reconnaît la liberté d'expression et la liberté des médias dans des termes similaires à ceux de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)¹⁸ et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).¹⁹ Elle garantit la liberté de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations par tout moyen, y compris l'Internet.²⁰

L'Éthiopie a également promulgué des lois sectorielles régissant les médias de masse, les services de diffusion, les discours de haine et la désinformation, les perturbations du réseau et la réglementation des médias sociaux. Par exemple, la proclamation éthiopienne sur la liberté des médias de masse et l'accès à l'information²¹ souligne la nécessité de faire respecter la liberté d'expression des médias de masse. Toute fois, cette loi a été modifiée par une nouvelle loi adoptée en 2021, appelée Media Proclamation.²² Le

¹¹ Ayalew (n2)

¹² F Erixon et H Lee-Makiyama, 'Digital Authoritarianism : Human Rights, Geopolitics and Commerce', The European Centre for International Political Economy (ECIPE), ECIPE Occasional Paper - No. 5/2011 (2011) 1 <http://ecipe.org/wp-content/uploads/2014/12/digital-authoritarianism-human-rights-geopolitics-and-commerce.pdf> (consulté le 29 décembre 2022).

¹³ CARTE (n10)

¹⁴ Associated Press, « Electricity, telecoms return to parts of Ethiopia's Tigray » (8 décembre 2022) < <https://apnews.com/article/technology-africa-business-kenya-ethiopia-fccde80683cd3fee0fe3ed8fd21e2740> > (consulté le 29 décembre 2022).

¹⁵ Access Now, #KeepItOn : Le gouvernement éthiopien doit mettre fin aux fermetures d'Internet pour réprimer les protestations (2 juillet 2020) < <https://www.accessnow.org/keepiton-ethiopian-Gouvernement-must-end-arbitrary-internet-shutdowns/> > (consulté le 29 décembre 2022). Voir également Human Rights Watch, Ethiopia : Communications Shutdown Takes Heavy Toll (9 mars 2020) < <https://www.hrw.org/news/2020/03/09/ethiopia-communications-shutdown-takes-heavy-toll> > (consulté le 29 décembre 2022).

¹⁶ YE Ayalew 'The Internet shutdown muzzle(s) freedom of expression in Ethiopia : competing narratives' (2019) 28 Information & Communications Technology Law 208-22.

gouvernement éthiopien a été incité à légiférer sur la proclamation sur les médias afin de mettre à jour une loi qui pourrait aider à résister au rôle toujours plus important des acteurs privés dans l'espace numérique.²³ En termes de portée, la proclamation sur les médias s'applique aux médias traditionnels (presse écrite et radiodiffusion) et aux médias en ligne, à l'exclusion des médias sociaux.²⁴

En conséquence, pour être considéré comme un média en ligne, la loi sur les médias exige que : (1) Il doit être diffusé via Internet; (2) Il doit être proposé par une organisation engagée dans la collecte, la production, le traitement et la diffusion de nouvelles ou de programmes; (3) Il peut utiliser divers moyens et modes de diffusion, y compris des images en ligne, de l'audio ou de la vidéo virtuelle et des sites web, ainsi qu'une combinaison de ces moyens; et (4) Le fournisseur de services médiatiques doit se conformer à la responsabilité éditoriale et au code de conduite.²⁵

Néanmoins, l'application et la réalisation de la liberté d'expression pour les journalistes et la presse sont loin d'être terminées en Éthiopie. Il y a au moins deux raisons à cela : d'une part, l'inclusion de lourdes amendes pour diffamation civile et, d'autre part, l'affirmation selon laquelle les médias et les journalistes font toujours l'objet d'une répression et d'une répression brutale à la suite de la guerre dans le nord de l'Éthiopie.

En outre, les discours haineux et la désinformation non réglementés sur les médias sociaux, ainsi que le pouvoir débridé et léviathan des plateformes, constituent une autre menace pour la promotion et la protection de la liberté d'expression à l'ère numérique en Éthiopie.²⁶

VIE PRIVÉE ET SURVEILLANCE

Le droit à la vie privée est un droit garanti par la Constitution éthiopienne. Cependant, bien que

L'Éthiopie ait ratifié les principaux documents internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et qu'elle ait intégré le droit à la vie privée dans sa constitution, elle n'a pas encore promulgué de loi complète sur la protection des données malgré les récents efforts de réforme. En 2022, le gouvernement éthiopien a publié un projet de proclamation révisé sur la protection des données.²⁷ Ce projet de proclamation vise notamment à construire une économie numérique efficace qui définit les droits et les devoirs des parties prenantes, régit les questions connexes et introduit un système qui garantit une forte culture de la protection des données personnelles.²⁸

En outre, le projet de proclamation définit les droits et les devoirs des responsables du traitement et des sous-traitants, régit les transferts de données et introduit un système qui garantit une forte culture de la protection des données personnelles. La plupart des dispositions du projet de proclamation telles que les droits des personnes concernées (droit d'accès aux données, droit d'être informé, droit d'opposition, de rectification et droit à l'oubli) et les principes de traitement des données sont tirés du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne. De ce fait, le bras long du RGPD communément appelé « effet Bruxelles » est visible dans son dispositif.

L'Éthiopie n'a pas encore établi d'APD indépendante. Ainsi, afin de renforcer le contrôle des individus et des groupes sur leurs données, la Proclamation à venir doit, entre autres, faciliter et créer une APD forte et indépendante, comme le suggèrent les sociétés civiles.²⁹ En particulier, la Commission de protection des données doit être libre de l'influence de trois acteurs. Il s'agit des acteurs privés, du gouvernement et des organisations internationales.

³⁰

¹⁷ CARD, « Business Trampled : Demystifying the impact of Internet shutdown on Start-up businesses in Ethiopia » rapport de recherche 4 octobre 2022 < <https://www.cardeth.org/business-trampled-demystifying-the-impact-of-internet-shutdown-on-start-up-businesses-in-ethiopia/> > (consulté le 29 décembre 2022).

¹⁸ Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) adoptée le 10 décembre 1948, UNGA Res 217 A(III) article 19.

¹⁹ Assemblée générale des Nations unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, Recueil des traités des Nations unies (RTNU), vol. 999, p. 171, article 19.

²⁰ Ibid.

²¹ Proclamation sur la liberté des médias et l'accès à l'information n° 590/2008 (4 décembre 2008), article 4.

²² Proclamation sur les médias n° 1238/2021, 27th Année n° 22, Federal Negarit Gazette, 5th Avril 2021 Addis Abeba.

²³ Ibid, préambule, paragraphe I.

²⁴ Ibid, article 2(1).

²⁵ Ibid, article 2(4).

²⁶ Z Zelalem et P Guest, « Why Facebook keeps failing in Ethiopia » (Rest of World, 1er novembre 2021) < <https://restofworld.org/2021/why-facebook-keeps-failing-in-ethiopia/> > (consulté le 28 décembre 2022).

²⁷ Proclamation pour assurer la protection des données personnelles (projet 2021) préambule paragraphe 3.

²⁸ Préambule (n27), paragraphe 4.

²⁹ Voir The Center for the Advancement of Rights and Democracy (CARD, Protection des données Policy Brief for Ethiopia (October 11, 2022) < <https://www.cardeth.org/data-protection-policy-brief-for-ethiopia/> > (consulté le 29 décembre 2022).

la capacité à exercer d'autres droits, favorise la confiance entre les prestataires de services et les consommateurs et crée un environnement favorable à l'échelle nationale pour garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité.³²

Le projet de loi définit l'identification numérique comme «une identification de base avec un numéro unique qui est délivré à un résident enregistré dans le système d'identification numérique».³³ Ainsi, la personne inscrite (toute personne) doit fournir des données démographiques et biométriques dans une base de données centrale qui l'aide à obtenir un numéro unique.³⁴ Il est important de noter que les personnes doivent fournir des informations personnelles, notamment : a) le prénom, le nom du père et le nom du grand-père, ou lorsque ces trois noms ne sont pas disponibles ou applicables, l'institution peut collecter d'autres arrangements de noms légaux ; b) la date de naissance : jour, mois et année ; c) le sexe ; d) l'adresse du domicile ; et d'autres données personnelles (notamment la nationalité, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et l'adresse postale).³⁵ Cependant, cela n'inclut pas les données personnelles sensibles.³⁶ Cela signifie que les données sensibles telles que les origines raciales/ethniques, les données génétiques, la vie sexuelle ou les croyances religieuses ne seront pas demandées lors du processus d'enregistrement.

Figure 3 : La Commission de protection des données doit être libre de l'influence de trois acteurs

En ce qui concerne la surveillance, si la réforme juridique a permis de réviser la surveillance sans mandat au titre de la loi antiterroriste, elle est entravée par des lois et des pratiques de sécurité nationale problématiques de la part des autorités, qui font totalement fi des protections applicables en matière de droits humains.³¹ En outre, les autorités surveillent et tâtonnent les comptes des dirigeants des partis d'opposition et des utilisateurs influents des médias sociaux, portant ainsi atteinte à leur droit à la vie privée sur Internet.

GOVERNANCE DES DONNÉES

L'Éthiopie se prépare à déployer entièrement l'identification numérique (ID) pour ses citoyens. En effet, le gouvernement éthiopien a lancé un programme pilote sur l'identification numérique en 2021. L'identification numérique est réglementée par la future proclamation sur l'identification numérique.

Le projet de proclamation éthiopienne sur l'identification numérique vise à créer un système d'identification national complet, qui, entre autres, garantit le droit du résident à être identifié, renforce

À ce jour, le gouvernement a déjà distribué plus de 1,4 million de cartes d'identité numériques à des particuliers dans le pays.³⁷ Cependant, l'Office national éthiopien de l'identité suscite de plus en plus d'inquiétudes, car cette pratique bafoue la protection des données et le droit à la vie privée de millions d'Éthiopiens. Étant donné que le pays est régi par un système fédéral de type ethnique qui met fortement l'accent sur l'appartenance ethnique pour l'accès aux fonctions politiques, le système d'identification numérique pourrait être utilisé à mauvais escient par les autorités, à moins qu'il ne soit soutenu par une évaluation d'impact sur la protection des données (DPIA)³⁸ et une loi adéquate sur la protection des données. Déployer le système d'identification numérique sans respecter ces conditions revient à mettre la charrue avant les bœufs.

³⁰ H Hijmans, *The European Union as Guardian of Internet Privacy* (Springer, 2016) 360.

³¹ Voir Human Rights Watch, «They Know Everything We Do' Telecom and Internet Surveillance in Ethiopia, (2014) < <https://www.hrw.org/node/256532/printable/print> > (consulté le 29 décembre 2022) ; Prevention and Suppression of Terrorism Crimes Proclamation.

³² Proclamation éthiopienne d'identification numérique (projet 2022), préambule, paragraphe I.

³³ Ibid, article 2(3).

³⁴ Ibid, article 7(1).

³⁵ Ibid, article 7(2) et (3).

³⁶ Ibid, article 7(3) et 2(18).

³⁷ National ID Office, ID for Ethiopia < <https://id.gov.et/en/> > (consulté le 29 décembre 2022).

³⁸ Projet de proclamation sur la protection des données (n27) article 58.

³⁹ Ibid, article 18(3).

Plus inquiétant encore, alors que les données personnelles seront collectées conformément au principe de minimisation des données prévu par le projet de proclamation sur l'identité numérique, il n'est pas clair si cette loi suit ou renvoie aux règles et principes stricts de traitement des données prévus par la future proclamation sur la protection des données.³⁹

RÉVISION DU FONDS POUR LE SERVICE UNIVERSEL

Le Fonds pour le service universel (USF) a été créé par la proclamation sur le service des communications en 2019. L'USF vise à réduire la fracture numérique en soutenant l'accès universel à l'internet et aux services de télécommunications pour les communautés rurales, éloignées, mal desservies et à faible revenu du pays.⁴⁰

La Proclamation définit l'accès universel comme la disponibilité pour tous les utilisateurs, quelle que soit leur situation géographique, de services de communication de qualité spécifiée par l'Autorité des communications et à des prix appropriés.⁴¹ Ainsi, la Proclamation a mandaté l'Autorité des communications pour développer des objectifs annuels pour les services d'accès universel en Éthiopie.⁴²

L'Autorité éthiopienne des communications (ECA) est chargée d'élaborer les objectifs et les buts de l'accès universel, c'est-à-dire, en particulier, de rendre le service accessible aux utilisateurs des zones rurales et éloignées de l'Éthiopie et est mandatée pour gérer et administrer le Fonds. Les montants et les sources de revenus à mettre à la disposition du Fonds, ainsi que son mode de gestion, seront déterminés par le règlement du Fonds d'accès universel qui sera publié par le Conseil des ministres.⁴³ Le Fonds sera principalement financé par des contributions annuelles obligatoires de tous les opérateurs sous licence qui fourniront des services dans les différents segments du marché des communications et de l'information. Le Fonds comportera également des dispositions relatives

à un financement complémentaire provenant d'autres sources.

À ce jour, la CEA a préparé un plan quinquennal intitulé Universal Access and Service Framework, afin d'informer le public et toutes les parties prenantes des principaux aspects, considérations et principes qu'elle défendra pour promouvoir l'accès universel et administrer le Fonds.⁴⁴ Le gouvernement éthiopien a mis en place une politique en faveur de la libéralisation du marché et de la concurrence en 2018. En conséquence,



la première licence de télécommunication privée a été attribuée en mai 2021 à Safaricom qui sera en concurrence avec l'entreprise de télécommunication gouvernementale en place, Ethio telecom.⁴⁵

Techniquement, les fonds d'accès/service universel sont généralement établis par le biais d'un prélèvement auprès des opérateurs de télécommunications titulaires d'une licence.⁴⁶ À

⁴⁰ Proclamation du service des communications n° 1148/2019, 25th Année n°82 Addis-Abeba 12th août 2019, article 49.

⁴¹ Ibid, article 2(20).

⁴² Ibid, article 49(1).

⁴³ Ibid, article 49(3).

⁴⁴ Autorité éthiopienne des communications, Universal Access and Service Fund Framework (décembre 2020).

⁴⁵ Reuters, « Consortium led by Safaricom wins Ethiopian operating licence » (7 mai 2021) < <https://www.reuters.com/world/africa/ethiopia-ethio-telecom-launch-mobile-money-service-2021-05-07/> > (consulté le 30 décembre 2022).

⁴⁶ D Thakur, & L Potter, « Universal Service and Access Funds : An Untapped Resource to Close the Gender Digital Divide » (Washington DC : Web Foundation 2018) 6.

⁴⁷ Cadre de la CCE (n45), article 5.2.

⁴⁸ Cadre de la CCE (n45), article 2.

Enfin, les objectifs détaillés du fonds pour le service universel, y compris la qualité des services et les obligations de déploiement, sont décrits en détail dans le cadre.⁴⁹

cet égard, le cadre de l'ECA prévoit que tous les titulaires de licences offrant des infrastructures et/ou des services de systèmes de communication sur une base commerciale doivent payer une taxe d'accès universel fixée à 1,5 % des recettes brutes autorisées.⁴⁷

Comme indiqué dans le plan quinquennal de la CEA, le type de services à mettre à disposition comprendra, au minimum, la voix, le texte et les données, y compris l'accès à large bande à l'Internet à une vitesse et une facilité universelle pour les utilisateurs situés dans les zones urbaines et rurales, et accessibles aux personnes handicapées qui seront progressivement facilitées pour un meilleur accès dans la stratégie d'accès universel.⁴⁸

ÉVOLUTION DES TIC ET DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

L'Éthiopie a adopté diverses politiques pour développer les TIC dans le pays. Parmi celles-ci, la politique et la stratégie nationales en matière de technologies de l'information et de la communication de 2017 est le principal document politique qui nous aide à comprendre comment le pays met en œuvre des mesures favorisant les TIC.⁵⁰ Étant donné que les TIC sont un moteur et un facilitateur essentiel de la transformation de l'économie éthiopienne, essentiellement axée sur l'agriculture de subsistance, en une économie de la connaissance et une société de l'information, il est grand temps que le gouvernement mette en œuvre ces aspirations politiques.

De même, d'autres documents de politique numérique, dont Digital Ethiopia 2025 et le 10 Year Development Plan-A Pathway to Prosperity (2020-2030) ont intégré des engagements stratégiques qui reconnaissent le rôle des TIC dans la transformation du pays. Au fil des ans, l'intelligence artificielle (IA) s'est développée en Éthiopie, bien que le secteur ne soit pas soutenu par des instruments juridiques et politiques habilitants.⁵¹ En 2013, un laboratoire de robotique, iCog, a été lancé avec un capital de 50 000 USD et quatre programmeurs. Il est signalé comme le premier laboratoire d'IA ayant participé au développement du robot Sophia, célèbre dans le monde entier.⁵² Fin 2019, l'Éthiopie a créé un centre dédié au développement de l'intelligence artificielle appelé Ethiopian Artificial Intelligence

Center (EAIC) par le biais d'une réglementation.⁵³

Alors que l'Éthiopie doit encore adopter une politique et une stratégie globales en matière d'IA, le règlement vise à conférer au Centre certains pouvoirs et devoirs afin de favoriser la recherche et le développement dans les domaines de l'IA en Éthiopie. Par la suite, il a été rebaptisé Ethiopian Artificial Intelligence Institute le 6 octobre 2021. L'Institut rend compte au Premier ministre.⁵⁴ Ainsi, l'Institut continue à assumer les pouvoirs et les fonctions du Centre. L'Éthiopie a inauguré un musée des sciences dédié à l'exposition de l'état de l'art et des avancées technologiques du pays en 2022. Le musée présente des solutions locales dans les domaines de la santé, de la finance, de la cybersécurité, des systèmes d'information géographique (SIG), des industries de services, de l'analyse des données, de la fabrication et de la robotique.

Le musée a été inauguré lors de la Conférence panafricaine sur l'intelligence artificielle 2022 et applaudi comme un progrès vers la vision de l'avenir de la technologie dans la transformation numérique de l'Afrique.⁵⁵

⁴⁹ Cadre de la CCE (n45), articles 3.3.2 et 4.2.

⁵⁰ La politique et la stratégie nationales en matière de technologies de l'information et de la communication (République fédérale démocratique d'Éthiopie, Addis-Abeba, septembre 2017).

⁵¹ A Chekol, Le paysage florissant de l'IA en Éthiopie : Its Implications for Human Rights, Social Justice and Development (Global Information Society Watch, 2019) 128.

⁵² T Lewton, Futurists in Ethiopia are betting on artificial intelligence to drive development (Quartz, 2018) < <https://qz.com/africa/1301231/ethiopia-futurists-want-artificial-intelligence-to-drive-the-countrys-development/> > (consulté le 30 décembre 2022).

⁵³ Création d'un centre d'intelligence artificielle Règlement du Conseil des ministres n° 463/2020.

Conclusion et Recommandations

Bien que l'Éthiopie ait montré certains progrès en adoptant des lois et des politiques progressistes qui visent à faire progresser les droits numériques dans le pays, l'autoritarisme numérique, par exemple les fermetures d'Internet, continue de ternir les progrès du pays vers la transformation numérique. Par rapport à l'année précédente, les fermetures d'Internet ont continué en 2022, bien qu'elles ne soient pas aussi fréquentes qu'en 2021. Par conséquent, les recommandations suivantes sont formulées :

GOUVERNEMENT	SOCIÉTÉ CIVILE	SECTEUR PRIVÉ
<p>Au Parlement éthiopien</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains des angles morts de la loi sur les médias, tels que les lourdes amendes pour diffamation civile et les termes vagues tels que «affaire illégale» dans l'article 85(1), devraient être abrogés. <p>Au Conseil des ministres éthiopien et aux organes chargés de l'application de la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement devrait créer une APD autonome et indépendante en dotant expressément l'organisme de la capacité institutionnelle par le biais du budget, de la dotation en personnel, des pouvoirs implicites et de la compétence juridictionnelle, ainsi que de garanties contre les interférences des acteurs privés, des responsables du traitement des données et des acteurs du marché. Le cabinet devrait revoir périodiquement la politique nationale en matière de TIC afin qu'elle prenne en compte les nouvelles technologies émergentes, notamment 	<p>Organisations de la société civile et défenseurs des droits de l'homme</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour faire respecter les droits numériques, les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme éthiopiens devraient intenter des actions en justice contre les actions du gouvernement et des acteurs non étatiques par le biais d'affaires stratégiques devant les tribunaux nationaux, régionaux et internationaux. 	<p>Entreprises de médias sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Enfin, alors que les actions autoritaires du gouvernement éthiopien restreignent les droits numériques, les entreprises de médias sociaux se battent pour réguler le contenu illégal sur leurs plateformes, ce qui limite également la jouissance des droits numériques. Les plateformes de médias sociaux doivent donc faire mieux en investissant suffisamment dans la modération du contenu en Éthiopie.

GOUVERNEMENT	SOCIÉTÉ CIVILE	SECTEUR PRIVÉ
<p>l'IA, le big data, l'Internet des objets (IoT) et l'informatique en nuage;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cabinet devrait promulguer un règlement qui définit et détermine les engagements spécifiques des entreprises de télécommunications en ce qui concerne les fonds de service universel dans le pays. • La pratique de la coupure de l'internet étant courante en Éthiopie, le gouvernement devrait s'abstenir de couper les services de télécommunications et d'internet afin que les citoyens aient accès à l'internet et que les entreprises prospèrent et contribuent positivement à l'économie nationale. 		

⁵⁴ Définition des pouvoirs et des fonctions des organes exécutifs Proclamation n° 1263/2021, article 79(10).

⁵⁵ Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, « L'Éthiopie inaugure un musée des sciences ultramoderne » (4 octobre 2022) < <https://www.uneca.org/stories/ethiopia-inaugurates-state-of-the-art-science-museum> > consulté le 30 décembre 2022.



www.paradigmhq.org

Droits d'auteur © 2023